

« L'INSTITUTION DES BASHINGANTAHE COMME MOYEN DE RECONCILIATION »

Au cœur de l'Afrique, 1-2, 2001, pp.31-44

Dans la tradition burundaise, l'institution des *Bashingantahe*¹, reposait sur une responsabilité morale et sociale qui tenait plus de l'être de la personne que des fonctions exercées dans cet ordre. Le « *Mushingantahe* » devait veiller sur la sécurité des personnes et des biens et tout faire pour mettre tout en harmonie, les hommes entre eux et les hommes avec leur environnement².

Nous sommes d'avis que, « la désintégration de l'institution d'*Ubushingantahe* a été un désastre au Burundi. Elle a eu pour conséquence les violences jusque-là inconnues entre Burundais. Cela a entraîné des méfiances et des peurs irrationnelles. Sa réhabilitation est donc tout à fait indispensable. Cette institution incarnait entre autres les vertus de justice, paix et vérité »³

Dans ce chapitre, nous voulons présenter cette institution comme moyen de réconciliation. Cette institution a encore la capacité de remettre l'homme debout. Elle peut être une référence dans l'éducation des jeunes. A partir des cérémonies d'investiture, nous verrons comment l'institution des *Bashingantahe* est un moyen pour la moralisation de la vie sociale. Et enfin l'institution peut être un moyen d'éduquer au respect de la loi et des droits de la personne humaine.

1. Cérémonies d'investiture

En guise de témoignage, les cérémonies d'investiture sont éclairantes. Pour être investi comme « *Umushingantahe* », il fallait se préparer pendant une période assez longue dont la coutume ne définissait pas la durée du point de vue de la mesure du temps. Il ne s'agissait pas d'une somme d'exigences intellectuelles ou sociales qui importent mais une façon d'être tout d'abord. Ce qui requiert un temps de formation. Les enquêtes faites ont abouti à une période qui oscille entre 3 mois et 3 ans. Mais souvent c'était plus.

Une fois le temps de la formation accompli l'on passait à l'investiture. Parmi les acteurs de l'investiture, il y avait le candidat, le parrain, le père du candidat, le délégué des notables investisseurs, le délégué du sous-chef ou du chef, le délégué de la population non investie, la femme du candidat et la population. Au début de la cérémonie, l'on sert à la population de la boisson en respectant la hiérarchie suivante : les notables, les hommes mariés non investis, les femmes de notables et de non

¹ Ce que nous développons ici est un sujet qui devrait être présenté dans une session pour donner le goût de devenir un *Mushingantahe* et aimer ce qui se rapporte à cette institution..

² NTABONA Adrien, « L'institution des *Bashingantahe* et la moralisation de la vie sociale et politique », dans *Au Cœur de l'Afrique*, n° 4, 1992, p. 442.

³ MANIRAKIZA Charles, et autres, « *Armée: épée de Damoclès* » dans *Dialogue* n° 194, novembre-décembre 1996, p. 52

notables et enfin les jeunes. Le discours de circonstance est prononcé, après que le parrain demande aux notables d'agréeer son candidat.

Le délégué des notables interroge le parrain et demande si le candidat est réellement digne. L'on consulte ensuite la population pour qu'elle l'agréee comme son leader moral. L'accord est donné par un délégué de la population. Après quoi on lui donne la baguette de la sagesse (*intahe*) et il en frappe le sol pour susciter la sagesse des ancêtres. Après cette cérémonie, le délégué de l'autorité administrative intervenait pour authentifier l'acte de l'investiture.

Il était suivi du discours de délégué de la population non investie qui exprimait l'accord du peuple. Ce discours était suivi de grands applaudissements et d'acclamations (*impundu*). Après quoi on soulevait celui qui a été investi en signe de grande joie. L'on faisait de même pour sa femme. Il apparaît clairement ici que l'investiture revenait finalement au couple. Après le port dans les bras (*kurerurwa*), le parrain exprimait sa gratitude et donnait au nouveau *mushingantahe* la petite pierre ronde symbolique à garder.

Cela terminé, le nouveau notable exprimait sa gratitude et disait ses hauts faits, pendant que sa femme se faisait aider par les autres pour acclamer l'honneur reçu (*impundu*). Les notables partageaient avec le nouvel investi une cruche sélectionnée de bière. Suivaient alors les chants et les danses de la population qui signifiaient la dimension affective de l'alliance entre le nouveau notable et son peuple.

La cérémonie et les discours manifestent la profondeur de l'investiture des *bashingantahe*. Le fait d'être *Mushingantahe* c'est assumer une responsabilité sociale généralisée sans limite. L'homme investi doit pouvoir dire, je suis *Mushingantahe* et rien d'humain ou de para-humain ne peut m'être étranger. Je suis entièrement un homme pour les autres.

Il s'agit donc d'un pacte de paternité d'une part et de filiation d'autre part. Il devient père de son milieu, avec tout ce que cela comporte d'attachement, tout en étant fils parce que issu de ce milieu. C'est pour cela que l'institution est assimilée à la maturité humaine et sociale. En effet, l'homme ne devient homme qu'en acceptant de porter le poids de sa vie et de ses semblables. D'où précisément l'importance de la maturité humaine et l'insistance sur le fait d'être un homme achevé, plein, si l'on veut être notable.

2. L'institution des Bashingantahe

L'institution des *Bashingantahe* avait atteint un degré de perfection qui mérite d'être présenté à l'Afrique et au monde comme modèle pour ce qui est de l'animation du milieu naturel de vie. Le *Mushingantahe* est un homme qui a pour rôle en effet de trancher les litiges autour de lui, réconcilier les personnes et les familles en conflit, authentifier des contrats de tout genre (mariages, successions), conseiller et équilibrer le pouvoir politique, parler au nom de son peuple chaque fois que de besoin. Comme on peut le voir, il s'agit d'un leader naturel dont les responsabilités n'avaient guère de limites. C'était une personnalité sur laquelle et avec laquelle l'on devait compter en temps de paix comme en temps de guerre, dans la joie comme dans la peine, à propos de la vie publique.

Cet engagement avait automatiquement une valeur de nécessité. Le *Mushingantahe* ne pouvait pas se défaire de cet état sans trahir le meilleur de lui-même (*guhemuka*). Cela pouvait aller jusqu'à l'aide et à l'assistance de ses ennemis en difficulté. Il est clair que cette conception de la responsabilité socio-politique avait pour conséquence automatique l'harmonisation du paysage social et politique. Face, par exemple, à l'administration pyramidale traditionnelle, le *Mushingantahe* était debout pour traduire les aspirations issues d'en bas; pour assumer les forces et les faiblesses de son milieu et d'être en tout temps et en tout lieu gardien (*indagizi*) de son entourage⁴

Ainsi l'autorité était sauvegardée à tous les niveaux, sans qu'un pouvoir pèse sur la population. Nous trouvons clairement distingués autorité et pouvoir, alors que souvent l'on est porté à les confondre. L'autorité s'impose de soi au respect sans contrainte physique ou morale, mais le pouvoir a besoin d'un minimum de coercition pour se faire obéir.

L'institution des *Bashingantahe* assurait au sein de la population une responsabilité sociale à toute épreuve. Les personnes investies sentaient la nécessité de répondre à des situations de leurs milieux sans autre obligation que le seul fait d'appartenir à un moi communautaire assumé, c'est-à-dire reflétant le meilleur d'eux-mêmes comme individus.

Pour un *Mushingantahe*, le moi communautaire s'étend pratiquement à la communauté humaine en excluant toute exclusion. Il s'agit d'accepter de porter sur ses épaules, tout homme qui en a objectivement besoin, et d'être prêt à répondre de toutes les situations inhérentes à la condition humaine sans aucun ordre d'un supérieur quelconque, uniquement sur base du contrat de paternité, passé entre lui et la population, le jour de l'investiture. Celle-ci vaut plus qu'une élection puisqu'elle atteint toutes les fibres des entrailles d'une personne.

L'*Ubushingantahe* doit être considérée différemment comme valeur et comme institution. Comme valeur, elle doit être transmise à tout homme et à tout âge, dans le cadre de l'éducation formelle et informelle, cette formation doit débiter avec la scolarité et se poursuivre à l'âge adulte, dans le cadre de l'association de l'ordre des *Bashingantahe*. Cette association doit contribuer à l'amélioration des mœurs avec un cursus de formation interne et des modalités de réunion favorisant la méthodologie d'auto-implication, la non-violence active et l'actualisation des forces vitales des personnes.

Comme institution, il y a une initiative devenue incontournable. Il s'agit de la création des comités de sages chargés de gérer les milieux naturels de vie et de favoriser la médiation, la conciliation et la réconciliation en toutes choses en commençant par la défense des innocents et des faibles, en toutes circonstances. Ces comités pourraient être aidés par l'ordre des *Bashingantahe* investis selon les conditions qui s'inspirent de la tradition et de la modernité.

3. L'institution des Bashingantahe et la moralisation de la vie sociale

⁴ NTABONA.A., *Op. cit.*, pp.460-461.

Les *Bashingantahe*, du point de vue social, doivent fournir à la communauté de vie, des hommes et des femmes de conseils, repères vivants pour la moralité sociale. Ils doivent offrir également à la société des prolongateurs et des régulateurs de la morale qui proviennent de la tradition burundaise.

Quand Adrien NTABONA parle du *Mushingantahe*, repère vivant du point de vue de la moralité sociale, il part du fait que la société a eu toujours besoin d'hommes et de femmes qui aident au discernement parce qu'il y a toujours des personnes en désarroi qui, souvent, ne savent pas où jeter la tête.⁵

Il leur faut des adresses près d'eux, dans leur milieu naturel de vie où ils peuvent recevoir un concours au niveau du discernement, des gens formés, capables de se situer au-dessus de la mêlée et habilités à les aider à méditer sur leurs situations. La gestion de la conscience est en effet l'une des tâches les plus difficiles de la vie de l'homme, même si, par rapport au reste des êtres, elle lui est la plus caractéristique. Ceci est d'autant plus important qu'actuellement la famille en mutation accuse le plus ce besoin d'aide au discernement.

Les *Bashingantahe* peuvent donc offrir cette contribution en aidant les autres hommes à mieux se posséder, à mieux assurer l'unité dynamique et intérieure de leur personnalité et à l'affermissement de leur certitude morale. D'où l'importance du cursus de formation des *Bashingantahe* pour qu'ils puissent être aptes à répondre à la demande des gens de leur milieu de vie et éviter eux-mêmes le « vide des âmes » qui contribue à la déstructuration, à la stérilisation et à la décadence des êtres humains au niveau de leur comportement et de leur être.

Ainsi les membres de l'ordre des *Bashingantahe* peuvent servir de personnes-ressources, appelées à servir de points d'appui pour les nombreux chancelants. Les lois ont besoin de personnes de référence dans lesquelles elles s'incarnent et fleurissent.

C'est pour cela que les *Bashingantahe* auront à faire preuve de responsabilité du milieu de vie, c'est-à-dire des gens qui sont prêts à répondre de tout ce qui advient autour d'eux, sans avoir reçu pour cela un moindre avantage matériel. Ce sera le devoir du *Mushingantahe* de se mettre au service de la vie. Les comités de sages sur les collines doivent même prendre cet objectif comme un impératif catégorique pour eux. Le seul fait de se trouver en face d'une vie humaine constitue pour un *Mushingantahe* le devoir de la promouvoir.

Le *Mushingantahe* est également un prolongateur et un régulateur de la morale qui vient de la tradition burundaise. Cette morale consiste dans l'obligation dévolue à chaque individu d'assumer sa vie en même temps que celle de ses voisins et cela au-delà des rapports interpersonnels qui peuvent varier selon les cas, sans altérer l'essentiel de la solidarité⁶.

La tradition burundaise avait atteint des valeurs capables d'être, de la sorte, absolues. L'ordre des *Bashingantahe* auraient pour tâche de les dégager et surtout d'en vivre, en exerçant spécialement une responsabilité morale en aidant les autres à

⁵ NTABONA, A., *Op.cit.*464.

⁶ NTABONA, A., *Op. cit.*, 469.

avoir une sensibilité et une imagination allant dans le sens de la morale qui vient de la tradition burundaise. Il y a lieu d'insister là dessus car la libération dont il est question ne consiste pas dans le dressage des groupes contre d'autres mais dans une dotation des uns et des autres d'une force motrice qui sert à aider les personnes à dépasser la déstructuration des esprits et la parcellisation des consciences pour se mettre debout et devenir des hommes pleins d'*Ubuntu*.

Les *Bashingantahe* peuvent donc peser de leurs convictions sur des structures sociales de leur milieu en devenant ainsi des pôles référentiels pour les valeurs sacrées incontournables⁷.

C'est dans ce sens que nous pensons que l'institution des *Bashingantahe* peut aider dans la réconciliation entre les ethnies au Burundi. Ils peuvent le faire, non seulement en communiquant une morale nécessaire pour une bonne convivance mais aussi dans le fait de faire justice à toutes les personnes qui sont lésées et surtout ramener les biens là où ils doivent rentrer.

Le problème est surtout de savoir comment remettre sur pied une institution qui s'est désintégrée. A mon avis, il faut revenir aussi sur la sensibilisation de ceux qui ont été déjà investis pour qu'ils soient des modèles et des personnes-ressources dans la façon d'opérer des choix judicieux susceptibles de faire concorder le bien commun avec la variété des possibilités de l'atteindre. Le rôle des *Bashingantahe* devient ainsi indispensable parce qu'ils sont toujours debout pour aider à dégager constamment la part qui revient aux pouvoirs publics et celle qui est dévolue aux citoyens dans le maintien de la moralité sociale et politique, en la protégeant contre les entreprises qui la menacent et risquent de la dissoudre.

«La vie des individus ne peut pas être seulement privée, elle implique des engagements communs entre eux. Et ces engagements communs entre eux font que la nation n'est pas simplement une somme d'individus, mais une réalité en soi, constituée par des richesses communes, issues d'un héritage organique commun, dans lequel une seule brèche ouverte peut emporter toute la digue»⁸

Mais quand les fondements sont effondrés, dit le psalmiste lui - même, que peut faire le juste? Il peut faire beaucoup même quand il est réduit à l'incapacité physique. En politique aussi et surtout, il peut encore faire le bon usage de son cerveau et de sa parole et par là galvaniser les énergies en danger de défaillance. Au Burundi, on croit beaucoup à la parole forte et engagée, émanant de la bouche d'un sage, même physiquement faible, qui pèse beaucoup plus que la parole faible, sans consistance, d'un homme, même physiquement solide. Mais l'usage de la parole doit être orienté vers la promotion des personnes et non pour les dominer.

Nous sommes dans un pays où les droits et les devoirs de l'homme ont été promus par la voie qu'il faut, c'est-à-dire le contrat national et l'engagement collectif selon lesquels l'homme est à respecter et à promouvoir en tant qu'homme en dépit de toute autre considération. Mais pour que cela passe dans la vie de tous les jours, il faut des hommes et des femmes de référence.

⁷ NTABONA, A., *Op. cit.*, 470.

⁸ NTABONA, A., *Op. cit.*, 472.

Ces gens, ce sont des *Bashingantahe*, des personnes qui acceptent de se définir comme les gardiens de leurs frères et de leur environnement. Ils doivent être des références vivantes dans le respect des droits de la personne humaine. Rien qu'en les voyant, l'on pourra se rendre compte que les personnes humaines sont égales ; que chaque homme en vaut un autre du point de vue des droits humains fondamentaux.

Une autre difficulté à vaincre à ce niveau c'est l'inégalité que provoque nécessairement l'accès au savoir et à la richesse. Le *Mushingantahe* devra constamment lutter contre lui-même pour se garder, parfois contre vents et marrées, et devenir avec le temps quelqu'un qui refuse le nivellement des autres et l'exclusion à quelque niveau que ce soit. Il est aussi appelé à remplir le rôle de contrôle et une certaine régulation des institutions pour les empêcher de s'enliser⁹.

Il a la chance de jouer sa carte librement, étant donné qu'il n'est pas délégué à ce poste par le pouvoir en place et ni par les partis politiques. C'est pour cela qu'il appartient à l'ordre des *Bashingantahe* de débrouiller les situations complexes. Ceux qui sont au pouvoir et les dirigeants des partis politiques le réclament et lui demandent conseil dans un climat de confiance, voire de confiance. Chez lui les affaires sont beaucoup plus personnalisées que chez le juge ou l'administratif.

4. Eduquer au respect de la loi et des droits de la personne humaine

Dans notre contexte culturel, éduquer au respect de la loi et des droits de la personne humaine commence en bas âge en famille. Si une famille ne peut pas éduquer au respect de la loi et des droits de la personne humaine, c'est son entourage qui joue ce rôle et ici nous avons les petites communautés ecclésiales de base qui peuvent remplir cette tâche. Tout le monde sait qu'il est interdit de tuer, de voler, de commettre l'adultère, de mentir, de porter un faux témoignage. Ce niveau là est premier. Cela vaut pour notre contexte. Il oblige en conscience.

Du fait qu'on ne peut mettre en place les grands principes de la morale qu'en prévoyant des sanctions proportionnées aux transgressions commises, l'éducation au respect de la loi ne pourrait pas se passer de toute peur de la sanction. Cette éducation devrait susciter des personnalités qui savent pourquoi ils agissent. Ils doivent être libres dans leurs actions.

Nous proposons des sessions de sensibilisation aux responsables des communautés ecclésiales de base pour qu'ils veillent à ce que cette éducation soit donnée en bonne et due forme dans les familles. Cette sensibilisation se fera aussi en présence des membres de la commission « Justice et Paix » pour que ceux-ci puissent faire le suivi dans leur milieu de vie. Cela peut paraître ardu mais on ne peut pas faire autrement si on veut arriver à un résultat palpable.

Aujourd'hui, le respect de la loi morale comprend aussi une éducation aux droits de la personne humaine. Ces droits peuvent être intégrés aussi dans la catéchèse comme ils doivent constituer également le souci de la pastorale dans les diocèses du Burundi. Les membres des communautés ecclésiales de base doivent être tenus

⁹ NTABONA, A., *Op. cit.*, 478.

informés de l'importance d'un droit international juste et la nécessité de se doter des organes de fonctionnement nécessaires à la mise en pratique de ce droit. De la même manière, il faut informer les membres de la communauté ecclésiale de base des sanctions proportionnées aux délits commis. Ils doivent connaître le droit de la région où la communauté se trouve.

Cela exige qu'on travaille avec des associations -qui peuvent former les simples gens à connaître la loi civile. Il y a déjà des organisations non gouvernementales qui se sont donné pour objectif la traduction du code burundais et qui ont déjà commencé à apprendre aux simples gens le contenu du code du législateur burundais.

Cette éducation à connaître et à respecter la loi et les droits de la personne humaine doit aboutir aussi à l'éducation à la démocratie. C'est un travail de longue haleine car il faut que les gens apprennent à gérer les conflits par le dialogue et non par la force ni par la vengeance. Ils doivent apprendre à arriver à des consensus, et surtout à des consensus différenciés. Ils doivent également apprendre à les mettre en pratique dans le respect des lois de fonctionnement qu'on s'est donné.¹⁰

Pour que ces propositions puissent être efficaces, il faut déjà que les problèmes inventoriés trouvent des solutions par cette voie. De cette manière, les gens verront que cela est correct et possible. Ainsi par exemple, au niveau de chaque communauté ecclésiale de base, on peut mener une action d'analyse du conflit interethnique pour chercher des solutions en vue d'éradiquer les rancœurs et panser les blessures du passé.

Les causes qui tiennent du partage équitable de la richesse peuvent être gérées au niveau de chaque communauté dans la mesure où celle-ci peut le faire. Nous pensons par exemple à la question des propriétés foncières. Les communautés ecclésiales de base peuvent, à l'aide de l'équipe « Justice et Paix », trouver une solution à cette question. S'il se trouve un membre de la communauté qui n'a plus de propriété, ou soit que cette propriété ait été spoliée au moment de la crise, ou soit qu'il n'en a plus à cause de l'exiguïté des terres, alors la communauté doit intervenir en sa faveur jusqu'à ce qu'il reçoive une propriété qui lui convient.

La justice distributive doit interpellier tout le monde et dans tous les domaines. Ici je pense au domaine de l'enseignement scolaire. La communauté doit se soucier de la scolarisation de tous les enfants. Si cela marche, nous pensons que les inégalités des chances pour accéder au pouvoir seront évitées.

Mais cela doit prendre beaucoup de temps car il faut que les enseignants qui manquent à cause de la crise puissent être formés. Il faudra aussi que les locaux qui manquent soient construits. Toutes ces activités doivent être entreprises en même temps car pour résoudre le conflit, il faut aller à la racine de ses causes pour l'éradiquer dans sa profondeur.

Comme nous venons de le voir, l'institution des *Bashingantaha*, outre qu'elle anime la vie sociale en matière de justice et de droit, elle a le rôle aussi d'éduquer les gens à respecter la loi, les droits de la personne humaine.

¹⁰ BACQ,P. et KANZAYIRE. J., *Op.cit.*, p.30

C'est ainsi qu'elle fait la moralisation de la vie publique. C'est pour cela que nous proposons dans la pastorale de tenir compte de l'institution des *Bashingantahe* qui a toujours été la garantie de la moralité sociale au Burundi. Cette institution est incontournable si on veut aboutir à une vraie réconciliation.

Cette institution a la chance d'aboutir à de bons résultats puisqu'elle est insérée dans le milieu de vie des gens. Ce n'est qu'à ce titre que « le *Mushingantahe* peut humaniser avec cohérence la vie par une non-violence qui présuppose même l'amour de l'ennemi. Ce n'est qu'à ce prix qu'il peut constamment et à long terme conjurer la violence culturelle, verbale et institutionnelle, matrice assurée de la violence physique. Après tout, la non-violence ce n'est pas une affaire des faibles, mais des forts capable de vivre d'une consistance interne, propre à entraîner et renverser les montagnes»¹¹

Déo MAKOBERO

¹¹ NTABONA, A., *Op. cit.*, p. 481.